



Prime Enfant à la Pratique Sportive (PEPS)

Information à destination des familles laurentines – Saison 2026-2027

La Ville de Saint-Laurent-du-Var place le sport au cœur de son action en faveur de la santé, de l'éducation, du bien-être et de l'épanouissement des enfants. Avec la PEPS, elle apporte une aide concrète aux familles et encourage la pratique sportive au sein des associations affiliées à la Fédération du Stade Laurentin.

La commune prend en charge 30,00 € sur le montant de la cotisation annuelle de chaque enfant laurentin éligible. Cette réduction est appliquée directement par l'association lors de l'inscription, puis remboursée à l'association par la Ville.

Montant de l'aide	30,00 € pris en charge par la Ville de Saint-Laurent-du-Var.
Bénéficiaires	Enfants de moins de 12 ans, domiciliés à Saint-Laurent-du-Var, inscrits dans une association membre de la Fédération du Stade Laurentin.
Démarche	La famille remet les justificatifs à l'association au moment de l'inscription. L'association applique la réduction et transmet le dossier à la Direction des Sports.
Pièces à fournir	Fiche de renseignements, justificatif de domicile de moins de trois mois et copie de la pièce d'identité de l'enfant. L'association joint la copie ou le numéro de licence.

Cette aide municipale traduit un choix clair : soutenir les familles, encourager la pratique sportive dès le plus jeune âge et renforcer le dynamisme des clubs laurentins.

Pour toute précision, les familles sont invitées à se rapprocher de leur association sportive ou de la Direction des Sports de la Ville (Tel. : 04 92 12 41 76 / 98)

TSVP ⇨



Hôtel de Ville
222 Esplanade du Levant
06700 Saint-Laurent-du-Var
Standard : 04 92 12 42 42 - Fax : 04 92 12 42 43

FICHE DE RENSEIGNEMENT DU LICENCIÉ

Informations relatives au(x) représentant(s) légal(aux) :

Nom du/des parent(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Complément :

Code postal / Ville :

Téléphone ou courriel :

Informations relatives à l'enfant

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant est âgé de moins de 12 ans à la date de son inscription.

Informations relatives à l'association sportive :

Désignation de l'association :

N° de licence ou référence adhérent :

Aide attribuée – PEPS : 30,00 €

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le :

Pièces à joindre : fiche complétée, justificatif de domicile de moins de trois mois, copie de la pièce d'identité de l'enfant, copie ou numéro de licence sportive.

Signature du représentant légal :

Signature du président de l'association :

